
R É P O N S E

*Pour le Châtelet de Paris à l'apologie
des crimes commis à Versailles, en
octobre 1789.*

Nous avons jeté des fleurs sur la tombe des
Varicourt, des Désutes, des Savonnières ;
& un jour on dira :

Et du fond des tombeaux la vengeance est venue.....

Elle vient enfin, quoique d'un pas lent &
tardif, elle vient : le voile tissu par le crime,
dont tant de scélérats s'étoient enveloppés,
commence à se soulever, & le peuple vacil-
lant & fougueux, reconnoît les égaremens
criminels, les excès furieux auxquels il ne
s'est livré que par l'instigation de ces hommes
affreux, qui portent sur leurs fronts ridés
d'infâmes complots, le caractère divin de la
vertu.....

La chaîne des événemens épouvantab les
arrives à Versailles, les 5 & 6 octobre 1789,

A

Cue

FAC

7923

M+W 15923

paroît au premier coup-d'œil *étrangère à la révolution* , quoi qu'on dise qu'elle y est *fortement identifiée* par des bruits & des clameurs publics , vrais précurseurs des grands événemens.

Qu'il est terrible ce jour qui répandit la mort & le désespoir dans l'ame de l'auguste roi de France ! Comment peindre , comment avoir la force d'offrir au lecteur effrayé , le tableau succint du complot le plus horrible qu'aient jamais formés les scélérats mêmes les plus familiarisés avec le crime !.....

O France ! tu n'es pas au bout de tes malheurs !.....

Le lit de la reine , baigné de ses pleurs , n'est pour le sieur Chabroud , rapporteur des comités des recherches & des rapports , qu'une suite des malheurs inséparables de la révolution , que produit naturellement dans sa fureur & son ivresse , une populace effrénée , qui , en vomissant les imprécations les plus horribles , devoit répandre l'alarme dans le palais , & le souiller , mais non pas égorger la reine , comme on se complait à le dire..... puisque si l'on cherche la preuve d'une conjuration , d'un noir complot , l'on ne trou-



vera dans la procédure ridicule du Châtelet que des dépositions & des bruits vagues , des suppositions absurdes , des invraisemblances *grossières* , dignes des *Contes des Mille & une Nuit* ; qu'on avoit parlé de distributions d'argent , mais qu'on ne voyoit ni ceux qui les avoient faites , ni ceux qui y avoient participé.

Ainsi , le rapport du sieur Chabroud n'est qu'une apologie des assassins d'un de nos princes , & un dédale inextricable de faits altérés qui démontrent sa mauvaise foi , & fait voir à tous les gens sensés , qu'il étoit payé de M. d'Orléans (1).

Il a eu soin d'envelopper de ténèbres épaisses , de l'obscurité profonde de la nuit , les crimes mêmes les plus avérés ; & certes il a prouvé que MM. d'Orléans & Mirabeau étoient des citoyens irréprochables , qui méritoient , non pas l'échafaud , mais une couronne civique.

(1) On nous a assuré positivement que le rapport du sieur Chabroud avoit été rédigé par M. de Mirabeau lui-même.

Si ces deux lâches conspirateurs , dont l'ambition démesurée conduira tôt ou tard au gibet , étoient susceptibles de repentir , je dirois : laissons aux remords à punir leur crime.... Mais ceux qui ont allumé le fanal de la discorde , qui ont fait embrâser les châteaux , égorgé froidement & les prêtres & les nobles ; ceux enfin qui ont été les premiers moteurs des troubles , des injustices & des extorsions criantes du peuple , qui n'ont cessé d'égarer depuis le mois d'août 1788 , qui ont provoqués cette misérable matinée du 6 octobre , resteroient impunis ?

Sacrifions ici tous ressentimens particuliers à l'aimable vérité ; osons la dire : prônons-la à nos concitoyens séduits par le fallacieux & astucieux discours du sieur Chabroud , & voyons donc enfin si nous pourrons parvenir à porter un jugement impartial sur les inculpations faites à MM. d'Orléans & Mirabeau.

Nous avons lu , non pas sans douleur & sans indignation les deux gros volumes de la procédure criminelle du châtelet de Paris contre *ces deux honorables* membres. En la parcourant avec beaucoup d'attention , nous nous sommes rappelés que la grève a été le

théâtre où plusieurs malheureux ont expié leurs crimes, quoique moins authentiquement prouvés & moins évidens que le sont ceux renfermés dans ce recueil immortel.

Non, ce n'est pas le véritable peuple qui ; par des coups homicides ensanglantât les cours les escaliers & les sales du château de Versailles ; mais des brigands salariés & excités aux crimes par une infernale cabale qui ne s'éteindra que dans le sang des Bourbons.

Par quelle étrange fatalité les personnes parfaitement instruites des mystères qui amenèrent ces événemens désastreux, ont-t-elles hésité d'aller déposer ce qu'elles savent de plus remarquables & de plus authentiques sur ces grandes journées qui faillirent perdre entièrement la France ! ah ! l'on doit s'y attendre, qu'il y a bien des gens de payés aujourd'hui, pour fermer la bouche. De ce nombre sont ceux que l'on voit, se promenant aux palais-royal & aux tuileries, faire des motions, tantôt contre le roi, la Reine, ses Ministres, & quelquefois contre l'administration publique ; ces gens, en un mot, vivent très-*nationalement*, & sont payés hebdomadairement, non pas en assignats, mais en argent comptant. Si le comité

des recherches étoit composé de françois , la procédure du châtelet ne seroit pas une énigme indéchiffable , que chacun peut interpréter à sa mode , & selon ses passions ; mais si le comité des recherches eût été impassible , trois mille potences n'auroient pas suffit pour y accrocher tous ceux qui ont trempé dans cet exécrationnable complot ; & peut-être eût-il été pendu lui-même..... Je ne crois pas exagérer : il y a à Paris seulement plus de trois mille démocrates qui méritent la corde ; & très-certainement justice en sera faite , s'ils poussent la témérité à continuer de se montrer ; & s'ils ne cessent pas de pousser le peuple crédule à la révolte.

Vraiment oui , dans toutes autres circonstances messieurs d'Orléans & Mirabeau n'eussent pas échappé au suplice ; mais leurs manœuvres sourdes , leurs trames odieuses , dans ce moment-ci , arracheront , & les suffrages , & les applaudissemens même de la majorité de l'assemblée nationale. Nous devons nous attendre que la postérité les jugera différemment que leurs contemporains ; & leurs noms seront maudits éternellement , & mis au niveau des Cromwel & autres scélérats que l'histoire nous

peint avec des traits qui font horreur. Vainement s'étayeront-ils de la pureté de leurs intentions, en commençant une révolution qui a été plus loin qu'il ne l'avoient prévue ; (1) on leur objectera que tout perturbateur de l'ordre doit être puni, & que tout criminel de lèze-majesté doit être roué..... sans miséricorde.

Quoique l'assemblée nationale permanente n'ait pas encore prononcée sur cette importante affaire, nous osons avancer que tant qu'il y aura une assemblée nationale en France, les attentats commis à Versailles resteront impunis : en général on n'aime pas à blâmer son ouvrage.

(1) C'est au moins ce que veut dire M. d'Orléans dans son exposé ; mais l'on ne croit pas plus aux vertus de ce prince, qu'à l'honnêteté de M. de Mirabeau.

Et si quis dixerit quod non debet
 iurare in iudicio nisi per iudicem
 vel per magistratum vel per
 alium auctoritatum legitime
 constitutum non est peccator
 sed peccator est qui iurat
 sine auctoritate legitime
 constituta.

Et si quis dixerit quod non debet
 iurare nisi per magistratum
 vel per alium auctoritatum
 legitime constitutum non est
 peccator sed peccator est
 qui iurat sine auctoritate
 legitime constituta.

Et si quis dixerit quod non debet
 iurare nisi per magistratum
 vel per alium auctoritatum
 legitime constitutum non est
 peccator sed peccator est
 qui iurat sine auctoritate
 legitime constituta.

Et si quis